Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 33

Artikel: Chez le coiffeur
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-204425

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

que l'eût dèpassâ la *Crâi rossetta*, ie sè dit dinse :

— Respet por tè, Tiennon ! sti coup t'a omète fé oquie de destra dèfecilo. T'a bin meretâ on verro.

Adan, ie revîre son tsè, l'ètatse sa Diane avoué on lincou et l'eintre âo cabaret po bâire onna quartetta.

MARC A LOUIS.

Récompense germanique.— Chaque fois qu'à la maison, j'avais bien travaillé et que j'avais fait dix tours à mon bas, raconte Babeli, jeune pensionnaire fraîchement débarquée dans une de nos petites villes des bords du Léman, maman me donnait deux saucisses en récompense de mon assiduité.

A vendre. — Dans une feuille d'avis :

« On vendra, samedi, aux enchères, une belle armoire grise, bien commode pour toutes sortes de services, pour le linge ou pour une pension ».

Partage.

UN de nos abonnés nous signale le fait suivant, de provenance exotique.

On vient d'enterrer, en Amérique, un mulâtre, qui avait épousé dix femmes, dont neuf lui survirent. Sept ont assisté aux funérailles et pleuré à fendre l'âme pendant le service. En revenant du cimetière, elles sont allées au domicile du défunt, où les deux autres veuves les avaient précédées. Une discussion au sujet du partage de la succession a promptement été suivie d'une bataille générale. Pendant près d'une heure, les neuf veuves ont dansé une sarabande effrénée, se pinçant, s'égratignant, s'arrachant les cheveux et criant comme des pintades. Quand elles ont été séparées, elles étaient toutes plus ou moins écloppées, et le mobilier du cher mort n'était plus utilisable que comme bois à brûler.

Chez le coiffeur. — Le syndic d'une de nos petites villes se faisait raser chez un barbier qui avait changé de quartier depuis quelques semaines.

— Avez-vous autant de pratiques depuis que vous êtes dans ce quartier ? demande le syndic au moment où le barbier lui prend le nez pour lui passer le rasoir sur les lèvres.

— Voyez-vous, monsieur le syndic, j'ai encore assez d'ouvrage, mais je ne rase plus que la crapule.

Le valseur inoffensif.

ON s'est beaucoup amusé, ces jours derniers, d'un édit de l'autorité de police d'une commune bernoise, édit mettant en garde les jeunes filles contre le danger qu'il y aurait pour elles à fréquenter les nombreux ouvriers étrangers en séjour dans la localité. Bien plus, cette autorité extra-paternelle édicte des peines sévères contre les jeunes filles qui seraient rencontrées en compagnie de ces dangereux étrangers.

Ceci rappelle le fameux sermon de ce puritain qui autorisait les jeunesses de sa congrégation à se livrer au plaisir de la danse, mais à condition de valser « seules ».

Valser « seules », ce n'est pas très divertissant. Aussi a-t-on trouvé un moyen de parer à cet inconvénient tout en sauvegardant la morale menacée.

Un inventeur vient de découvrir le « valseur irréprochable » qui, très prochainement, fera son entrée dans le monde. Réjouissez-vous donc, jeunes filles, vous allez pouvoir tourner votre saoul, et sous les yeux mêmes de vos mères, si justement jalouses de votre naïve candeur.

Seulement, le « valseur inoffensif » est naturellement très réservé, sinon timide ; il ne sort de son coin que si on l'y va chercher. C'est une habitude à prendre, mesdemoiselles ; rappelez-vous les valses « bleues ». Avec lui, jeunes ou vieilles, jolies ou non, vous n'êtes plus exposées à faire tapisserie. Que voilà déjà un précieux avantage.

Le valseur irréprochable consiste en une solide charpente de bois léger de cinq pieds de haut et ayant quelque chose de l'apparence d'un cerf volant. Au haut est un appui ouaté pour une main de dame, et vers le centre est un bras à articulations pouvant se placer autour de la taille d'une jeune dame et s'y assujettir solidement au moyen d'une vis. La charpente a deux pieds munis de roulettes et dont chacun a une charnière universelle, de sorte qu'ils peuvent tourner dans toutes les directions. Le tout ne pèse que cinq livres, et une dame peut le porter à la main.

Quand la belle propriétaire d'une de ces carcasses désire valser de la façon la plus innocente, elle déploie son valseur irréprochable, en place le bras autour de sa taille, place sa main sur l'appui et commence à valser...

Grâce à cette nouvelle invention, la valse perdra les inconvénients qu'on lui objecte et deviendra populaire parmi les plus stricts. Il faut espérer qu'elle sera saluée avec enthousiasme par toutes les jeunes filles et qu'elles seront simplement enchantées de voir qu'elles peuvent valser sans l'ennuyeuse présence de jeunes gens, dont la seule valeur comme valseurs, suivant les meilleures autorités, est le soutien qu'ils donnent à leurs danseuses.

Enseigne. — On lit sur l'enseigne d'un cordonnier dont la boutique est située près d'une caserne :

Raccommodages en tous genres.
Ressemellage de militaires.

Enfin ! — On annonce enfin la réouverture du Kursaal de Bel-Air. Que de gens attendaient avec impatience la bonne nouvelle. C'est pour la première quinzaine de septembre. M. Paul Tapie en reste le directeur. C'est là le meilleur garant de spectacles variés et de choix. Chaque jour, paraît-il, il y aura un numéro nouveau et, cet hiver, on jouera tous les soirs, jeudi compris. Outre les attractions diverses déjà promises, il y aura chaque soir deux séances cinématographiques de vingt minutes chacune ; M. Tapie a traité pour cela avec la maison Pathé, de Paris, l'une des plus réputées.

De plus, on nous annonce déjà, pour le milieu ou la clôture de la saison, une revue locale dont le succès, on l'espère, surpassera celui des précédentes.

Vous avez frappé juste

lorsque vous dites : Le Café de malt Kathreiner est la boisson la plus saine et la plus agréable qui existe ! En ceci vous n'êtes pas seulement d'accord avec les centaines de mille personnes qui ont appris par leur propre expérience à connaître et à apprécier les avantages du Café Kathreiner, mais vous partagez aussi l'avis des premiers médecins et savants de notre temps. Le café rend malade, il épuise le cœur et les nerfs, comme l'a prouvé la science nouvelle d'une façon indiscutable. Le Café au malt Kathreiner, par contre, se distingue par son heureuse propriété d'être à la fois profitable à la santé et d'avoir un goût aromatique semblable à celui du café. Voici tout le secret de la grande faveur dont il jouit partout. Faites donc un essai avec le Kathreiner.

Sans rival p.r l'entretien de la chaussure
Brillant du "Congo"
Donne sans peine un brillant superbe. Assouplit et conserve le cuir. - En vente dans toutes les épiceries.
Exiger la marque „Congo"

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.
AMI FATIO, successeur.

---

ment par devant le baillif de Vaud, qui pour lors, siégeoit à Moudon, *Othon, sire de Grandson, de forfaicture et de haute trahison, en ce qui concernoit le trépassement du comte Rouge ; voirement aussi, c'il* de messire Hugues de Grandson, *frère et seigneur* du dit *Othon;* offrant *le jugement de Dieu à quiconque* prétendoit lui nier *le faict.*

Le sire de Joinville, alors baillif de Vaud, espérant que cette accusation, bien que juridique, n'auroit pas plus de suite que la première ; et la regardant comme le résultat d'un accès de démence passager, refusa de la recevoir, *pour ce que, par devant lui de devoit être faite,* mais à Bourg en Bresse, *par devant Monseigneur le comte.* Brûlant de donner ou de recevoir la mort, le furieux Gérard ne balança point à porter la calomnie au pied du trône ; mais il eut besoin d'intriguer pour y paroître avec un cortège imposant ; et ce ne fut pas l'affaire d'un jour. Il falloit éveiller la haine et l'envie, entraîner la crédulité ; et disposer même de moyens de corruption assez étendus pour déterminer les âmes vénales.

Grand par sa naissance, par sa fortune, mais plus grand par lui-même encore, Othon étoit le héros du Pays-de-Vaud : son nom étoit prononcé avec admiration ; et ce nom étoit connu de l'Europe entière. L'intimité flatteuse dans laquelle il avoit vécu avec les plus grands hommes du siècle ; la faveur des rois ; l'amitié dont l'honoroit un prince illustre ; enfin, quarante ans de gioire l'avoient mis absolument *hors de paire.* Tant d'éclat devoit éveiller l'envie, et l'envie a toujours bien servi la haine. Combien de seigneurs d'une naissance égale à celle de Grandson, se trouvoient anéantis devant lui : combien de pères l'avoient vainement désiré pour gendre : combien de beautés avoient formé sur lui d'inutiles prétentions ! N'étoient-ce pas autant d'alliés sur lesquels les ennemis du *bon Chevalier* avoient tout droit de compter ? Quoi qu'il en puisse être, Gérard se rendit à Bourg avec douze gentilshommes *Vaudois,* qui l'y suivirent en qualité de *pleiges* ou d'amis. Il y arriva le premier Novembre, jour anniversaire de la mort du *comte Rouge.* Grandson instruit de son projet, avoit eu soin de s'y rencontrer ; et toute la noblesse des environs, attirée par le spectacle inouï d'un défi juridique, grossit ce jour-là la cour du comte.

Au sortir du service solennel qu'on célébroit chaque année à pareil jour, pour le repos de l'âme du *comte Rouge,* les trois comtesses, ainsi que le jeune Amédée, se sont réunies aux seigneurs et dames de leur suite, dans l'appartement où la cour se rassembloit d'ordinaire : Grandson lui-même ayant donné la main à *Madame Marie,* après la messe, est debout devant-elle, tout armé, avec *ses éperons dorés,* comme s'il fut venu pour faire sa cour, lorsque Gérard, suivi de son cortège, paroit dans la salle.

L'œil du superbe Estavayer, peint à la fois l'*ire et l'outrecuidance* : d'un air plus libre que respectueux, il avance quelques pas ; puis s'arrêtant devant le fauteuil du jeune prince, il requiert la permission de lui découvrir *la vérité, touchant* la mort du *comte Rouge,* son père. Le comte qui ne peut décemment se refuser à cette demande, y souscrit par un signe léger d'approbation ; mais l'expression de sa physionomie atteste à quel point ce sujet, aussi triste qu'inutile à traiter, lui sera désagréable : les princesses paroissent partager sa répugnance ; et l'assemblée attend silencieusement ce que va dire Gérard. Rappelant alors le *marasme* subit où le *comte Rouge* étoit tombé à la fleur de l'âge, il retrace la rumeur publique à cette occasion, ainsi que les soupçons qu'on avoit conçu contre Granville et Lupini ; mais il ne parle point de ceux qui concernoient le prince de la Morée, et pour énoncer son accusation dans la forme requise, il ajoute en haussant la voix. « *Au nom de la sainte Trinité, de sainte Anne et de la benoute lignée, je déclare céans, à tous, et un chacun, fait savoir, que, Othon, sire de Grandson, baron d'Aubonne, seigneur de Sainte-Croix, Bélmont, Montagny, et autres lieux,* s'est rendu coupab'e de haute trahision au premier *chief comme aussi de mal-engins,* et félonies.

(*A suivre*)